

ETUDE CRI- CS/BOA LES INDUSTRIES DES ENERGIES RENOUVELABLES - SYNTHÈSE -

Industries des énergies renouvelables : Quels potentiels et perspectives pour la Région Casablanca-Settat ?

Les leçons de la crise sanitaire, conjuguées à la conjoncture géopolitique actuelle, mettent plus que jamais au-devant de la scène les impératifs de souveraineté énergétique. Suffisamment conscient de ces enjeux, le Maroc s'est engagé très tôt, depuis 2009, dans une politique volontariste dédiée aux énergies renouvelables (EnR) grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste.

Pour accompagner cette dynamique, le Royaume ambitionne également de développer un écosystème industriel autour des EnR, initiant plusieurs projets de fabrication de pales éoliennes et d'assemblage de panneaux photovoltaïques (PV), tout en capitalisant sur les composants et équipements produits localement par ses industries métalliques et électroniques.

Une éclosion plus marquée de cet écosystème serait d'autant plus favorisée par une meilleure clarification de la vision sectorielle, un élargissement des opportunités du marché actuel, une convergence organisationnelle du secteur, une accélération de la mise en application des chantiers réglementaires, ainsi que davantage d'encouragement de l'intégration industrielle locale.

A la lumière de ces éléments, la Région Casablanca-Settat (RCS), pôle économique d'envergure, dispose de suffisamment d'atouts pour se positionner sur les opportunités de croissance significatives tant dans le PV et ses applicatifs, que dans l'éolien. Une zone abritant un tissu industriel spécialisé en EnR (Fenelec, Amisole et Cluster EnR) et renfermant des écosystèmes industriels (automobiles, aéronautiques et IMMEE) propices au développement d'une filière industrielle verte.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente étude, initiée dans le cadre d'un partenariat entre BANK OF AFRICA et le Centre Régional d'Investissement de Casablanca-Settat. Basée sur l'analyse des données et informations récoltées lors des entretiens et rencontres avec les opérateurs et institutionnels du secteur des EnR (Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, Ministère de

l'Industrie et du Commerce, MASEN, AMEE, IRESEN, Cluster EnR, Fenelec et Amisole), ainsi que des acteurs privés et des experts, dans le sillage d'une approche de concertation public/privé, ce document rend en effet compte de l'état actuel des filières y afférentes au Maroc et met en avant les atouts de la Région de Casablanca-Settat pour accueillir ces industries.

A cet égard, ce document propose un certain nombre de recommandations visant la mise en place d'un écosystème industriel dédié dans la Région. D'abord, l'accélération de la mise en œuvre des lois nouvellement adoptées, renforcée par l'activation d'un contrat-programme apte à améliorer les capacités des porteurs de projets et acteurs déjà en activité. Ensuite, un dispositif de développement des petits projets et de positionnement sur une multitude de composants de la chaîne de valeur non disponibles en fabrication locale et/ou dont la faisabilité technique est abordable. Il en est de même pour les possibilités offertes par le développement de la mobilité électrique. Finalement, l'adoption d'une fiscalité incitative dédiée, la promotion du « Made in Morocco » et le renforcement des capacités des intervenants nationaux en termes de formation et de références locales pour conquérir de nouveaux marchés à l'étranger, surtout en Afrique.

S'articulant principalement autour des filières PV et éoliennes, ces recommandations se présentent en détail comme suit :

I- RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA FILIÈRE PV

<p>Recommandations en termes de produits et services</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adopter une approche holistique à travers l'accélération de la signature d'un contrat programme entre l'Etat et les opérateurs du secteur. 2. Se concentrer sur une multitude de composants de la chaîne de valeur de l'industrie PV qui ne sont pas disponibles en fabrication locale et/ou dont la faisabilité technique est abordable. Il s'agirait plus particulièrement des structures, des trackers (motorisation), des MC4 et des T connecteurs, des câbles solaires, des boîtes de jonction, et des travaux de maintenance. 3. Tirer avantage du grand potentiel de la mobilité électrique et des écosystèmes « câblage » et « batteries » développés dans le sillage des industries automobiles et aéronautiques, et plus particulièrement suite à la découverte récente d'un important gisement de lithium au Maroc.
---	---

	<p>4. Ne pas sous-estimer le potentiel associé au pompage solaire, aidé en cela par les subventions agricoles, et aux chauffe eaux solaires, en prévision de la décompensation du gaz.</p> <p>5. Crédibiliser et promouvoir le « Made in Morocco » et les certifications d'IMANOR (Institut Marocain de Normalisation).</p>
<p>Recommandations d'ordre réglementaire</p>	<p>6. Activer l'opérationnalisation du déblocage enclenché de la moyenne tension pour le solaire privé.</p> <p>7. Accélérer la mise en œuvre de la loi n°82-21 sur l'autoproduction, et parfaire continuellement ses dispositions, de manière à libérer davantage le marché national de la moyenne tension.</p> <p>8. Simplifier davantage la procédure de demande de raccordement de l'installation PV en autoproduction au réseau national.</p> <p>9. Encadrer et encourager l'innovation pour le développement de nouvelles solutions de stockage.</p>
<p>Recommandations d'ordre fiscal et douanier</p>	<p>10. Renforcer le dispositif des incitations fiscales et des aides financières plus encourageantes tant aux particuliers qu'aux industriels pour encourager et faciliter la transition vers les EnR.</p> <p>11. Prévoir des mesures douanières pour promouvoir la fabrication locale de composants solaires en révisant les droits d'importation communs, se situant actuellement autour de 2,5%.</p>
<p>Recommandations orientées « marchés »</p>	<p>12. Bâtir un savoir-faire local effectivement exportable, à travers notamment la promotion de l'innovation et la R&D.</p> <p>13. Renforcer les capacités des opérateurs nationaux en termes de références locales et de financement pour leur permettre de conquérir de nouveaux marchés à l'étranger, surtout en Afrique.</p>

II- RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA FILIÈRE ÉOLIENNE

<p>Recommandations en termes de produits et services</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer la mise en place d'un contrat programme industriel dédié à la filière. 2. Développer prioritairement les composants de la chaîne de valeur de l'industrie éolienne non disponibles en fabrication locale et/ou dont la faisabilité technique est abordable. Il s'agirait plus particulièrement de la génératrice d'électricité, du châssis, du multiplicateur, du convertisseur/alternateur, des freins et de la commande électrique de la tour. 3. Créer une expertise dans l'estimation du potentiel éolien, le dimensionnement des parcs et la calibration des anémomètres, la réception des éoliennes, ainsi qu'en gestion de maintenance (GMAO). 4. Tirer avantage de la proximité de la Région avec les écosystèmes automobiles, aéronautiques, IMMEE et autres parcs industriels. 5. Réfléchir à l'éventualité d'une production dans la région des tours et pales peu adaptées au transport, sous réserve du développement de l'éolien offshore, des petites éoliennes et de l'adhésion des clients industriels à proximité. 6. Développer des partenariats avec les entreprises internationales spécialisées afin de réaliser les sous-systèmes manquants de la chaîne de valeur éolienne. 7. Explorer le développement de l'éolien offshore, moins contraignant en termes d'occupation physique de l'espace et offrant de plus grandes capacités de puissance. 8. Se préparer à saisir d'autres opportunités liées notamment au démantèlement et au repowering des parcs éoliens.
<p>Recommandations d'ordre réglementaire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 9. Œuvrer pour résoudre l'équation du foncier nécessaire au développement des parcs éoliens dans la Région. 10. Simplifier davantage la procédure de demande de raccordement de l'installation éolienne au réseau national.

<p>Recommandations d'ordre fiscal et douanier</p>	<p>11. Renforcer le dispositif des incitations fiscales et des aides financières tant aux particuliers qu'aux industriels pour encourager et faciliter la transition vers les EnR.</p> <p>12. Prévoir des mesures douanières pour promouvoir la fabrication locale de composants éoliens en révisant les droits d'importation communs, se situant actuellement autour de 2,5%, notamment pour les groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques.</p>
<p>Recommandations orientées « marchés »</p>	<p>13. Appuyer la création d'un marché de la petite éolienne et étendre le programme de pompage solaire à l'éolien.</p> <p>14. Renforcer les capacités des opérateurs nationaux en termes de formation et de références locales pour conquérir de nouveaux marchés à l'étranger, surtout en Afrique.</p>

Le 05 avril 2023